

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL145

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 10, substituer aux mots :

"L'établissement",

les mots :

"Chacun des établissements"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.